



Saison 2023-2024

Règlement Cours de Danse

Les inscriptions pour la saison 2023-2024, vont se dérouler en deux phases :

- **Jusqu'au 16 juin 2023, réinscriptions des licenciés 2022-2023 UNIQUEMENT**, c'est-à-dire que les futurs licenciés d'une famille inscrite ne peuvent bénéficier de ces inscriptions prioritaires. A l'issue de cette phase, les professeurs vont établir les listes des cours de la nouvelle saison et évaluer ainsi les places restantes. Passé cette période, les licenciés actuels ne seront plus prioritaires pour l'octroi de ces places.
- **Les 20, 21 et 23 juin 2023, inscription des nouveaux de 18h00 à 20h30 au complexe du Marin (Brissac Loire Aubance).**

Pour info, la reprise des cours sera le Lundi 11 Septembre 2023.

Dossier d'inscription :

- **Fiche d'inscription** remplie en ligne ou manuellement., **merci de le compléter en lettre capitale** 😊
- **Fiche de règlement de la cotisation** à compléter (ci-contre).
- **Règlement à joindre obligatoirement.** Si vous n'avez reçu au moment de l'inscription ni les coupons sport ni les chèques vacances, ni les coupons Up'Sport, joindre sous peine de refus du dossier, un chèque avec écrit au dos : « à mettre en attente ».
- **Justificatifs santé** : Pour les licenciés 2022-2023 : attestation de santé sur l'honneur ou certificat médical. Pour les nouveaux, **certificat médical obligatoire.**
- Tous les imprimés sont disponibles sur : www.esadanse.fr

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque(s) bancaire(s) à établir à l'ordre de l'ESA DANSE montant minimum 20€
- Coupons sport et chèques vacances de l'ANCV
- Le coupons Up' Sport
- Espèces
- Carte Bancaire

Commune de Brissac Loire Aubance :

Depuis 2019, notre association reçoit annuellement une subvention COMMUNALE et non plus intercommunale, calculée en fonction du nombre de licenciés issus de la commune.

Les licenciés N'HABITANT PAS les communes suivantes doivent régler obligatoirement **un supplément de 10€ PAR ADHERENT** : Les Alleuds, Brissac-Quincé, Charcé-St-Ellier/Aubance, Chemellier, Coutures, Luigné, St-Rémy-La-Varenne, St Saturnin/Loire, Saulgé-l'hôpital, Vauchrézien.



Saison 2022-2023

Règlement Cours de Danse

N°adhérent (réservé à l'administration) :

DANSEUR / DANSEUSE N°1 Date de naissance : ----/------/-----

Nom :

Prénom:

Code postal : Ville :

DANSEUR / DANSEUSE N°2 Date de naissance : ----/------/-----

Nom :

Prénom:

Code postal : Ville :

DANSEUR / DANSEUSE N°3 Date de naissance : ----/------/-----

Nom :

Prénom:

Code postal : Ville :

DANSEUR / DANSEUSE N°4 Date de naissance : ----/------/-----

Nom :

Prénom:

Code postal : Ville :

1

Cours	Cotisation	Nbre	Montant total
Licence UFOLEP / Adhérent – saison 2023-2024			
Obligatoire par adhérent pour la pratique sportive au sein de l'ESA DANSE			
• Licence enfant	17,00€		
• Licence adulte	25,00€		
Cours Modern'Jazz – Enfants / Ados			
Cours ¾ h	61,00€		
Cours 1h00	81,00€		
Cours 1h15	101,00€		
Cours 1h30	121,00€		
Cours Modern'Jazz – Adultes			
Cours 1h30	121,00€		
Cours Loisirs – Adultes			
Cours 1h00 Niveau Débutant	73,00€		
Cours 1h15 Niveau 1	101,00€		
Cours Pilates			
Cours 1h00	73,00€		
Cours Gym Douce			
Cours 1h00	73,00€		
NEW !!! COURS DE DANSE LATINE			
• Bachata Cours 1h30 (Sept.- Dec)	41,00 / Tr		
• Salsa Cours 1h30 (Janv. – Mars)	41,00 / Tr		
• Urban Kiz Cours 1h30 (Avril – Juin)	41,00 / Tr		
Supplément par adhérent hors commune			
	10,00€		
TOTAL PARTIEL Case A			
Réduction Famille pour les 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} membres	-10,00€		
TOTAL REDUCTIONS Case B			
TOTAL A – B			
Réglé par CB / Chèques / Espèces / Coupons Sport / Coupons Up'Sport / Chèques Vacances.			